

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT**N° II-CF372**

présenté par

Mme Santiago, M. Philippe Brun, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, M. Baptiste,
M. Mickaël Bouloux et Mme Thomin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 42, insérer l'article suivant:****Mission « Défense »**

Dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi puis tous les quatre ans, le Gouvernement remet au Parlement un rapport d'information permettant des actions entreprises par le Gouvernement pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé en matière de politique environnementale et de transition écologique dans le domaine des armées. Il examine la possibilité de la création d'une ligne budgétaire dédiée à la transition écologique dans le cadre de la mission défense.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à intégrer la dimension environnementale dans les actions du ministère des Armées. Il propose notamment la création d'une ligne budgétaire dédiée à la « transition écologique ». Le rapport établi suite à la mission d'information sur les enjeux de la transition écologique pour le ministère des Armées établi pour la Commission de la défense nationale et des forces armées dont Isabelle Santiago et Jean-Marie Fiévet étaient rapporteurs a mis en lumière les actions menées en matière environnementale par le Gouvernement, et plus précisément le ministère des Armées, depuis 2007, dans une volonté de prise en compte de la préservation de l'environnement et de la préparation de la transition écologique et énergétique. En effet, de par sa forte consommation énergétique et le fort impact environnemental de ses actions, le secteur militaire dispose de responsabilités importantes dans la prise en compte des enjeux environnementaux qui se dessinent pour l'avenir de notre planète. Néanmoins, la multiplication des stratégies et objectifs du ministère des Armées dans ce domaine au fil des années rend complexe la lecture des résultats obtenus. Dans ce sens, et afin d'assurer la cohérence et le suivi de ces politiques, le rapport aura pour but d'évaluer la politique environnementale du ministère des Armées, dans la variété des domaines concernés : préservation de la biodiversité des terrains militaires, recyclage des déchets, transition énergétique des infrastructures et des systèmes d'armes.